

## SYNTHESE DE L'ETUDE

### Contexte de l'étude

Dans son « Livre Blanc sur le sport » de 2007, la Commission Européenne (CE) a reconnu le rôle essentiel du sport dans la société européenne. Parmi les principaux enjeux soulevés par le rapport, figure celui d' : « Assurer le financement public du sport ».

La CE a conclu que, dans plusieurs Etats Membres, le sport est en partie financé par une taxe ou un prélèvement sur une loterie ou un jeu sous licence d'Etat ou géré par l'Etat. La Commission a donc invité les Etats Membres à réfléchir à la meilleure manière de maintenir et développer un modèle de financement durable pour garantir aux organisations sportives un soutien pérenne.

Dans cette démarche, le gouvernement Français a conduit sa propre étude - initiée en mai 2008 - sur le financement public et privé du sport en Europe. Une synthèse de cette étude, réalisée par Amnyos Consulting, a récemment été rendue publique, à l'occasion d'une réunion des Directeurs Généraux de l'Union Européenne en charge du sport, les 30 et 31 octobre à Versailles ; il est probable qu'elle soit également présentée à la réunion des 27 Ministres des Sports les 27 et 28 novembre à Biarritz.

Dans ce contexte, l'EGBA a chargé Sportsbusiness de conduire une évaluation indépendante, dans deux Etats Membres (le Royaume-uni et la France) – choisis pour les différences perçues entre leurs modèles respectifs considérés comme des extrêmes opposés, l'un fondé sur un monopole géré par l'Etat, l'autre, sur un marché des jeux concurrentiel – pour présenter des données factuelles, mais également pour y apporter sur ces données un commentaire qualitatif.

### Objectifs de l'étude

#### Objectifs de l'étude

- *L'analyse du modèle de financement des industries des jeux d'argent en France et au Royaume-Uni et leur contribution globale au financement du sport (notamment le sport amateur) ;*
- *L'analyse comparative des deux juridictions – sur la base d'éléments comparables ;*
- *L'identification des sources de financement additionnelles du sport amateur, dont disposent les deux Etats Membres (par exemple, la publicité sportive, le sponsoring, les droits télévisuels, etc) ;*
- *Tirer les conclusions sur les conséquences de l'ouverture à la concurrence du secteur des jeux en ligne, et définir si elle sera ou non, nuisible aux modèles de financement énoncés ci-avant.*

## Conclusions

Sportsbusiness a analysé les modèles de financement du sport au Royaume-Uni et en France, selon une approche « top down » (descendante) et « bottom up » (ascendante). L'approche « top down » permet de déterminer la contribution, l'ampleur, la destination et le type de financement que l'industrie du jeu consacre à l'ensemble des sports dans chaque pays ; l'approche « bottom up » permet de confirmer l'importance du financement provenant de l'industrie du jeu (et donc, d'autres parties prenantes) consacré aux 8 à 10 sports les plus populaires communs aux deux nations.

Dans l'analyse finale, 13 sports au Royaume-Uni et 9 sports en France ont été évalués. Au total, ils représentent actuellement, près de 80% du financement consacré au sport par les loteries, dans chacun des deux Etats.

Les 7 principaux constats d'ordre quantitatif, et les 5 principaux constats d'ordre qualitatif sont les suivants :

### 7 constats d'ordre quantitatif

- 1. Des différences structurelles importantes entre les modèles de financement du sport au Royaume-Uni (RU) et en France** – Il existe de grandes différences structurelles entre les modèles de financement du sport au RU et en France. Au RU, ce modèle est ouvert à la concurrence, basé sur l'entrepreneuriat et bénéficie des investissements de **44 organismes de financement différents** ; alors que le modèle français met l'accent sur le **soutien de l'Etat** et sur la contribution « officielle » des foyers à hauteur de **15.180 m€** par an (soit 1,59% des dépenses des ménages).  
(Paragraphe 4.39, p44)
- 2. Des dépenses globales similaires** – Malgré ces différences structurelles, le montant global du financement, évalué sur la base d'éléments comparables, est **à peu près similaire** – à hauteur de **25.735 m€** par an au RU et de **28.770 m€** en France. Les dépenses des ménages en constituent la principale contribution, à hauteur de **2,8%** des dépenses moyennes annuelles au RU et de **1,59%** en France, soit **421 €** par tête au RU et **451 €** en France.  
(Graphique 6, p21 et Graphique 30, p45)
- 3. Une contribution comparable de la part des loteries au financement du sport** – Entre 2004 et 2007, **4,5%** du montant des ventes de la Loterie Britannique (*National Lottery*) ont été alloués directement au sport. La contribution de la Française des Jeux au sport, sur la même période, s'est élevée à **3,8%**.  
(Graphique 50, p55)
- 4. Des modes de contribution différents** – Alors que la majeure partie du financement accordé par les loteries est attribué via des programmes de soutien dédiés dans les deux pays, le modèle français inclut également l'emploi direct par l'Etat (au nom des Fédérations) de **7.292 employés** - dont **1.571 entraîneurs** pour un coût total d'environ **99 m€** en 2007.  
(Paragraphe 4.51, p48)
- 5. L'analyse "Top Down" (descendante) montre des différences sensibles dans la contribution au financement du sport amateur et du sport de haut niveau par les loteries** – D'après notre

analyse “top down”, en moyenne, la loterie française attribue **4,8 m€** par an à chacune des Fédérations Françaises analysées dans l'étude, dont **33,3%** sont alloués au sport **amateur** et **66,7%** au sport **de haut niveau**. Au RU, les organisations sportives bénéficient d'une somme supérieure, soit **6,4 m€** chacune – dont **56,3%** sont alloués au sport **amateur** et **43,7%** au sport **de haut niveau**.

(Graphique 54 et Paragraphe 5.8, p57)

6. **L'analyse « Bottom Up » (ascendante) montre que le sport britannique est « mieux loti »** – D'après l'analyse « bottom up », le budget annuel moyen pour les organisations sportives britanniques, était de **80,1 m€**, contre **46,4 m€** en France. Sur ces montants, le financement privé représente la source de revenu la plus importante, soit **67,4%** en France et **65,4%** au RU; la contribution provenant des loteries s'élevant à **10,2%** en France, contre **7,9%** au RU.

(Graphique 59, p59 et Paragraphe 5.11, p59)

7. **La contribution additionnelle des opérateurs privés au RU** – Au final, l'industrie privée du jeu britannique a contribué à hauteur de **164 m€** environ en financement additionnels (soit 41 m€ par an) sur la période 2004 - 2007. La majorité des dépenses a bénéficié au football qui a reçu près de 133 m€ sur la période, soit 33 m€ par an.

(Paragraphe 3.81, p35)

### 5 constats d'ordre qualitatif

1. **Une utilisation « souple » des fonds alloués par la loterie au soutien du sport français** – Bien qu'il existe en France une « caisse » séparée financée par la loterie – le **Centre National pour le Développement du Sport (CNDS)** – ses financements sont dans les faits, utilisés par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative pour « **renflouer** » le budget alloué au sport, plutôt que comme source de financement de chaque demande particulière.

(Paragraphe 4.18, p40 et Paragraphe 4.45, p47)

2. **La dépendance excessive du financement sport en France par l'Etat amené à changer** – Il existe vis-à-vis du système sportif français, un désir grandissant de **développer les revenus extérieurs** des principales fédérations sportives françaises (en particulier, à la suite de Pékin 2008) défendu par :

- *Le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative – parce qu'il affirme que les **subventions** accordées au sport **augmentent**, alors que les adhésions aux fédérations diminuent (notamment parce que la pratique du sport est de plus en plus informelle et que les organisations sportives ne sont pas sollicitées) ;*
- *Les sports professionnels (notamment le football et le basketball) – parce qu'ils nécessitent un financement plus important afin de **garder** les meilleurs joueurs (et entraîneurs) dans les clubs Français ; pour couvrir les primes d'**assurance** des joueurs en cas de blessure sérieuse lorsqu'ils jouent en équipe nationale ;*
- *L'INSEP (Institut National du Sport et de l'Éducation Physique) – parce que, bien qu'il bénéficie déjà du **soutien du secteur privé**, pour le financement du programme de réaménagement de ses installations,*

des ressources supplémentaires de celles de l'Etat seront nécessaires à la protection de sa **réputation d'excellence**, et de son maintien au niveau des standards internationaux

- Les sports Olympiques (notamment le tennis de table) – parce qu'ils cherchent à former leurs athlètes en établissant des programmes innovants de « **jumelage** » avec d'autres pays (la Chine par exemple).

(Paragraphe 4.38, p44 et Paragraphe 4.33, p43)

3. **Italie – Pas de changement “visible” dans le contexte de l'ouverture réglementée du marché**

– A l'instar de ce qui a été démontré ci-avant, nos recherches nous ont permis de conclure qu'en Italie, depuis la libéralisation du marché des paris sportifs l'année dernière, il n'y a **pas eu de cannibalisation visible** des jeux de loterie existants.

(Paragraphe 6.8-6.11, pp62-63)

4. **RU – Un changement “limité et temporaire” dans le contexte de l'ouverture réglementée du marché**

– De même, l'étude de l'introduction de la Loterie Britannique (*National Lottery*) au milieu des années 90, nous a permis de conclure que même lorsqu'il y a initialement cannibalisation d'un produit par un autre, ce phénomène a tendance à être **limité** et est dû à la **nouveauté** ; la majorité des joueurs revenant à leurs habitudes au fil du temps.

(Paragraphe 6.14-6.15, p63)

5. **Le RU reverse au sport un pourcentage plus important sur les ventes générées par la loterie que la France et l'Allemagne**

– L'examen comparé du RU et de la France avec **l'Allemagne**, autre grand pays analysé dans le cadre du panorama que nous avons dressé de 16 pays européens possédant une loterie, révèle que le RU reverse au sport le pourcentage le plus important des ventes générées par la loterie, à hauteur de **4,5%** (contre **3,8%** en France et **0,6%** en Allemagne).

(Graphique 64, p64)

**Pour**

European Gaming and Betting Association

**Par**



Contact: David Henwood, Director  
+44(0)7958 712764  
david@davidhenwood.com